



## Aurais-je le droit au chômage ?

Par **parain christiane**, le 10/11/2016 à 01:18

Bonsoir ,je viens de recevoir ma lettre de licenciement pour des" faits qui constituent une faute réelle et sérieuse de licenciement"

Avec ces motifs la, aurais -je le droit au chômage , j'ai bientôt 60 ans et je sais que je ne retrouverais plus de travail!

Merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter  
Christiane Parain

Par **P.M.**, le 10/11/2016 à 08:34

Bonjour,

Je pense que le licenciement est plus motivé que cela dans la lettre...

Tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Par **miyako**, le 10/11/2016 à 09:04

Bonjour,

Vous avez droit au chômage,jusqu'à ce que vous puissiez liquider ,à taux plein,votre droit à pension CNAV et ARRCO/ARGIC.Dans la limite de vos droits acquis.

amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **P.M.**, le 10/11/2016 à 09:29

Ce n'est pas l'objet du sujet puisque la salariée a 60 ans et que sauf carrière longue, elle ne peut pas liquider sa retraite à taux plein...

Par **parain christiane**, le 10/11/2016 à 11:09

merci à tous pour vos réponses bonne journée Christiane P